

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUZE SUR LE MIGNON

L'an deux mil treize, le vingt-sept Septembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MORISSET, Maire.

Etaient présents : M. GUIGNARD, Mme SAUVION, M. RIGAUDEAU, M. VRIGNAUD,
Adjoints.
Madame GAUTIER, Messieurs BERTRAND, GABORIT, LABSOLU,
MAYE,

Absents excusés : Mme MERCIER (pouvoir donné à M. GUIGNARD), Mme ÉMAURÉ
(pouvoir donné à M. RIGAUDEAU), M. BERNACCHI (pouvoir donné à
M. BERTRAND), Mmes BEAU et AIRAUD,

Absents : Mme SIMON, Mme BONNEAU, M. PUBERT, M. SAIVRE

Secrétaire de séance : M. BERTRAND

Date de la convocation : 19 septembre 2013

Membres en exercice :

. en exercice : 19
. présents : 10
. votants : 13

Objet : *Demande de subvention d'équipement pour l'aménagement de sécurité devant la sortie du collège*

Dans le cadre de l'aménagement de sécurité devant la sortie du collège, M. MORISSET propose au Conseil Municipal de déposer auprès de la CAN une demande de subvention d'équipement de 5694 € pour aider au montage financier du projet.

Conformément à l'article L 5216-5(VI) du Code Général des Collectivités Territoriales, une subvention d'équipement peut être versée de la part d'une Communauté d'Agglomération à ses communes membres après accords respectifs et concordants exprimés par les deux organes délibérants. Son montant ne peut excéder 50% du coût total de l'opération HT, déduction faite des subventions éventuelles obtenues.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- arrête le plan de financement du projet comme suit :
 - Dépenses : Coût de l'opération HT : 11390.50 €
 - Recettes :
 - Subventions d'équipement CAN : 5694 €
 - Autofinancement : 5696.50 €
- sollicite la CAN pour l'octroi d'une subvention d'équipement à hauteur de 5694 €,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

